

Date d’Affichage : 11/05/2018

<p style="text-align: center;">COMMISSION DES COUPES SENIORS REUNION TELEPHONIQUE DU 11/05/2018</p>
--

Présents : MM. J.GAMBART, JM HENON, Fk PORET, JP VIVIEZ

Les personnes membres de la Commission ayant une appartenance à un club cité dans ce PV n’ont pris part ni aux délibérations, ni aux décisions.

Journée du 01/05/2018

Coupe Côte d’Opale

57747.1 BOURTHES C/ST OMER US D. Forfait de Saint Omer US D. Homologué : BOURTHES C 3 – ST OMER US D 0 par forfait. Amende 23€ à Saint Omer US.

Journée du 08/05/2018

Coupe Défisports+

57732.1 COULOGNE/AUDRUICQ. Match arrêté à la 2^{ème} minute de jeu pour insuffisance de joueurs à Audruicq. Homologué : COULOGNE 3 – AUDRUICQ 0 par pénalité. Amende 60€ à Audruicq.

Coupe Fermetures Flouret

57671.1 Homologué : DESVRES B 0 – ST QUENTIN BLESSY 4.

Coupe Côte d’Opale

57752.1 RANG DU FLIERS/ST LEONARD C. Forfait de Saint Léonard C. Homologué : RANG DU FLIERS 3 – ST LEONARD C 0 par forfait. Amende 23€ à Saint Léonard.

Coupe Bay Voyages

57698.1 WIMEREUX D/LE PORTEL AS. Réserves de Le Portel AS non confirmées, ni appuyées, non recevables. Homologué : WIMEREUX AS D 1 – LE PORTEL AS 7. Amende 30€ à Le Portel AS.

Les présentes décisions sont susceptibles d’appel devant la Commission d’Appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de la notification officielle de la décision contestée (voir procédure article 152 des règlements généraux du District).

Prochaine réunion sur convocation.

Le Président : JM HENON

Le Secrétaire : F.PORET